

LA CHAPELLE NOTRE-DAME D'HEMIMONT

par ÉRIC BALANDRA

Le territoire d'Hemimont relevait jadis — au moins depuis le IX^e siècle — de l'abbaye de Saint-Riquier :

- Haimimont (Jean de la Chapelle — inventaire de 831).
- « Hamingus mons » en 870 (Hariulf de Ferdinand Lot).
- « terra in Hamingo Monte » : testament sous l'abbé Angelram (XI^e siècle).
- « dixmes de hesmimont » : parmi les bénéfices de l'abbaye — sous la protection de Saint Pierre et Saint Paul : Bulle du pape Alexandre III de 1172 (Arch. Dép. Somme. 25 H 1 fol 1-1 verso).

Localisation : sur une friche d'un journal de surface en un lieu isolé à 1,5 km au Sud de Bussus (petit versant exposé au midi de la vallée d'Hémimont).

Première mention : un contrat de vente du 15 octobre 1548 « 6 journaux joignant la chapelle d'Emimont ».

État au milieu du XIX^e siècle :

Bibliothèque d'Abbeville = 2 vues aquarelles Macqueron (de l'Ouest et du Sud) et un dessin de Gillard de 1866 (du Sud) :

- Mur de façade de la chapelle : en pierre de taille (un petit pignon de briques encadre la porte d'entrée), des imbrications triangulaires de briques au niveau du rampant du pignon, et une croix en pierre qui précède au faitage un petit clocheton.
- Un petit ermitage : de même hauteur que la chapelle et attenant perpendiculairement à celle-ci dans sa partie la plus occidentale (fenêtre au Sud, une porte et une petite fenêtre à l'Est, souche à l'Est).

Depuis la dernière guerre :

Une ruine : écroulement de toute son extrémité occidentale — le toit n'existe plus (tuiles) et il n'y a plus d'ermitage voisin.

L'estimation des dommages... de 1949 = 800 000 F qui ne seront affectés qu'à l'église de Bussus.

Notre-Dame d'Hémimont était un édifice correctement appareillé en craie taillée quelque peu enterré (on descendait 7-8 marches ?) et non voûté. M. Louis Flandrin de Caours nous indique qu'en 1942 il a vu quatre marches.

- Un chevet à 3 pans (voir les photographies ci-jointes de M. Henri Marchand en 1978) :

- niche axiale rectangulaire pour la statue de Notre-Dame d'Hémimont (aujourd'hui cette niche est ouverte vers l'extérieur).

- pan de droite (vers le sud) : traces d'une ancienne litre, petite ouverture en avant (porte), petite piscine quadrangulaire en arrière.

- Le mur nord : jadis 2 fenêtres :

- celle qui subsiste (plein cintre — ébrasement).

- emplacement de la seconde (voir : photographie).

- Le mur sud : jadis 3 grandes arcades en tiers point. Il n'en reste que deux. L'arcade la plus antérieure — aujourd'hui ouverte entièrement — montrait autrefois une fenêtre à petits carreaux (coll. Macqueron).

Une fondation en 1655 : la confrérie du Rosaire (Arch. Dép. Somme, Série G 640 folio 33-33 verso).

« Jean Pioger prebtre Docteur ez Droictz Doyen et chanoine de L'Eglise Cathedrale Damiens et official dudit amyens grand vicaire au temporel et spirituel de Monseigneur... et... Evesque Damiens salut scavoir faisons que veu la Requette a nous presentée par les cure patron et seigneur paroissiens et habitans de bussu et yaucour diocèse Damyens a ce quil nous plaise permettre l'Etablissement d'une confrerie du Rosaire dans la chapelle ditte hanrimont en ladicte parroisse de bussu soubz le tiltre de la Reine des cieux nostre ordonnance parce quil fut informé par le doyen rural du lieu sur la proximité des autres Eglises et oratoires dans lesquels ladicte confrerie est Establye, le certificat dudit doyen de Chretienité portant que dans toute l'Estendue de son doyenne Il ny a aucune confrerie dudit Rosaire, autre ordonnance par nous faite a ce que le tout fut communiqué aux Religieux de St Dominique de ceste ville pour sur leur consentement ordonner ce que de Raison, un acte du pere Coret Prieur desdits Religieux de St Dominique portant consentement destablisement de ladite confrerie, et veu aussy les conclusions du promoteur auquel de nostre ordonnance le fait a esté... (couché ?). Nous qui desirons de tout nostre pouvoir Daugmentation du Culte divin et que les fidele qui nous sont soumis soient exciter a l'Exercice des œuvres de pieté

et devotion avons permis et permettons l'Establissement de la confrerie du Rosaire dans laditte chapelle a condition que les statutz et Reglement par nous ordonnez seront gardé et quil n'y sera contrevenu Donné Amyens lonzième jour de Janvier mil six cens cinquante cinq. »

Et le 15 juillet 1655 :

Françoise de Mailly, veuve de Jacques de Cacheleu, seigneur de Popincourt, donne à la confrérie du Saint-Rosaire établie en la chapelle de N.D. de Aymimont paroisse de Bussu, ce accepté par Louis Patoux, curé de Bussu, surintendant de la confrérie, une rente de 20 Livres hypothéquée sur le fief de Carssaux à Bussu, à charge de célébrer une haute messe du Rosaire aux fêtes de l'annonciation, Visitation, Assomption, Nativité, Purification et Conception et un haut obit tous les lendemains des fêtes. On donnera au chapelain de la confrérie par chaque messe par lui célébrée 15 sols et à celui qui l'aidera à les chanter, 3 sols.

Minutes de Nicolas DACHEU par M. MACQUERON, B.S.E.A., 1918, XXXIII, p. 49.

BIBLIOGRAPHIE

Le Père IGNACE : Hist. Écclésiastique 1646.

E. PRAROND : Hist. de 5 villes et 300 villages.

ATLAS d'Archéologie Aérienne de Picardie 1975 (Bussus : chapelle d'Hérimont = substructions probablement médiévales).